

24 août 2000

Arrêté du Gouvernement wallon arrêtant provisoirement la modification partielle de la planche n°62/4 du plan de secteur de Philippeville-Couvin

Un arrêté du Gouvernement wallon du 24 août 2000 arrête provisoirement la modification partielle de la planche n°62/4 du plan de secteur de Philippeville-Couvin portant sur l'inscription d'une zone d'extraction sur le territoire de la commune de Couvin au lieu-dit « Lahonry », conformément au plan qui est annexé à cet arrêté et qui peut être consulté à la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine.

Le même arrêté prévoit que le projet de plan modificatif est soumis à enquête publique.